



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 15457

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la stratégie de l'audiovisuel public à moyen terme. En effet, Mme la ministre de la culture et de la communication a passé commande auprès des dirigeants du secteur public de l'audiovisuel de plans stratégiques à trois ou cinq ans. Le but de cette consultation est de définir des politiques à moyen termes assorties d'un calendrier permettant d'engager en particulier la réforme du financement pluriannuel des chaînes publiques. Compte tenu de ces éléments, il lui demande de rendre publiques les conclusions de ces auditions afin d'assurer une transparence maximale à cette consultation et plus particulièrement de donner à la représentation nationale des éléments concrets de travail dans la perspective de l'examen du futur projet de loi relatif à l'audiovisuel.

Texte de la réponse

Les plans stratégiques auxquels fait référence l'honorable parlementaire sont en cours d'établissement et font l'objet d'une concertation, à l'intérieur des entreprises concernées, entre leurs responsables et les représentants des personnels. Ils devraient être arrêtés à la fin du mois de septembre 1998 en accord avec les autorités de tutelle. Ces plans seront naturellement portés à la connaissance des membres du Parlement. Ils devraient servir de référence pour l'établissement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui seront conclus, le moment venu, entre l'Etat et les entreprises du secteur public audiovisuel.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15457

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3086

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5060